



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGIR ET RÉUSSIR, ENSEMBLE

RAPPORT
ANNUEL
2019
2020





Plantation à l'école Sacré-Cœur – 28 septembre 2019 | **Projet** : De la planification au passage à l'action : outiller les citoyens et les acteurs municipaux pour la mise en œuvre de la mobilité locale | **Organisme** : Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur | **Programme** : Action-Climat Québec

TABLE DES MATIÈRES



MOT DE LA
PRÉSIDENCE

/04



CONSEIL
D'ADMINISTRATION

/05



MOT DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE

/06



ÉQUIPE

/07



MISSION
ET VALEURS

/08



CHIFFRES ET
FAITS SAILLANTS
2019-2020

/09



LES
PROGRAMMES

/10



ÉTATS
FINANCIERS
2019-2020

/18

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE FAQDD, UNE ORGANISATION PLUS PERTINENTE QUE JAMAIS À L'AUBE DE SON 20^E ANNIVERSAIRE

Il y a maintenant un peu plus de deux ans, j'ai eu la chance de prendre la présidence du conseil d'administration du FAQDD, une organisation dont la mission me tient à cœur. Quoi de plus stimulant que d'œuvrer à soutenir des initiatives porteuses de changements durables en société. Nos efforts gagnent en importance lorsque les enjeux autour desquels nous travaillons deviennent aussi des priorités dans la collectivité.

Près de 20 ans après sa création, la mission du FAQDD apparaît plus actuelle que jamais et les actions gouvernementales prises récemment le démontrent bien. Tout d'abord, par l'adoption d'un nouveau plan de gestion des matières résiduelles ambitieux incluant notamment un élargissement de la consigne. Ensuite, par la préparation et le lancement prochain d'un nouveau plan sur les changements climatiques et d'un autre à venir sur le développement durable.

Au-delà des grandes orientations gouvernementales, nous constatons une réelle préoccupation de la part des citoyens, des organisations et des entreprises pour les enjeux environnementaux. Plus qu'un effet de mode, cette tendance est maintenant bien installée au Québec et le FAQDD est un merveilleux véhicule pour stimuler et accompagner ces changements de société. Le programme du Fonds Écoleader lancé cette année est d'ailleurs une formidable initiative pour aider les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sans compromettre leur compétitivité. En ayant mis en place une structure qui répond efficacement aux principaux freins aux changements de comportements et de pratiques, le FAQDD démontre plus que jamais sa pertinence et son agilité en tant que partenaire du gouvernement.

Dans cette vision de travail en partenariat, il faut absolument souligner le développement du réseau de partenaires de l'organisation dans les dernières années. Alors qu'historiquement, le FAQDD était surtout reconnu comme un partenaire du ministère de l'Environnement du Québec, nous pouvons maintenant compter sur un réseau de partenaires qui inclut le ministère de l'Économie et de l'Innovation, RECYC-Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec et près de 25 partenaires opérationnels qui viennent faciliter l'opérationnalisation de nos différents mandats.

Le conseil d'administration est fier des efforts réalisés par l'équipe du FAQDD pour lancer tous les nouveaux fonds qui ont pris leur envol cette année. Cela a demandé une efficacité et une belle adaptation face à ces mandats variés, mais aussi un grand travail de concertation avec les divers partenaires du projet.

UNE ANNÉE FASTE QUI SE TERMINE SOUS LE SIGNE DE LA COVID

Après deux années orientées davantage vers les opérations et la gestion de la croissance, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe du FAQDD et le conseil d'administration préparaient une nouvelle phase de développement pour l'année à venir, encouragés par les plus récentes annonces gouvernementales et la posture renouvelée de l'organisation.

Alors que cette année se termine, une crise sans précédent vient entraîner de profonds bouleversements à nos modes de vie. Une crise économique pointe le nez, mais celle-ci présente aussi des opportunités pour revoir nos façons de faire qui sont parfois profondément ancrées sous forme d'habitudes. Au moment où celles-ci sont bouleversées, le chemin vers de nouvelles habitudes peut paraître moins ardu, moins déstabilisant. Déjà, le thème de la relance verte est véhiculé sur toutes les tribunes. Et pour que cette relance soit rapide, les gouvernements auront besoin de partenaires agiles et rigoureux pour faciliter la transition vers un monde plus viable. Le FAQDD sera sans conteste une partie prenante proactive et efficace de cette relance verte, avec son réseau d'éco-leaders déjà déployés dans chacune des régions, à l'écoute des besoins des entreprises et des opportunités de reprise structurante, afin bâtir un Québec plus résilient à l'avenir.



Jeanne Charbonneau
Présidente

ÉQUIPE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Jeanne Charbonneau

Responsable au développement des affaires et au marketing
Centre National en électrochimie et en Technologies Environnementales (CNETE)

VICE-PRÉSIDENT

Marc Picard

Directeur général
Caisse d'économie solidaire Desjardins

TRÉSORIÈRE

Nathalie Drapeau

Directrice générale
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie

SECRÉTAIRE

Michel Brutti

Professionnel en investissement responsable

ADMINISTRATEURS

Béatrice Alain

Directrice générale
Chantier de l'économie sociale

Martin Aubé

Directeur général
Direction générale du développement des industries
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Alain Desjardins

Directeur général
Ville de Candiac

Sonia Gagné

Présidente-directrice générale
RECYC-QUÉBEC

Catherine Gauthier

Directrice générale
ENvironnement JEUnesse

Pierre Meunier

Associé / Conseiller stratégique
Fasken Martineau

Vincent Moreau

Vice-président exécutif
Écotech Québec

Naomie Verdon

Directrice, Bureau de coordination du développement durable
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement M^{me} France Levert, vice-présidente du Réseau des femmes en environnement (RFE), M. Philippe Dubuisson, sous-ministre associé aux politiques économiques au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et M. Jean-François Harel, secrétaire général, développement durable, affaires coopératives à La Coop fédérée pour leur précieuse contribution au développement de l'organisation.

MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE FONDS ÉCOLEADER LANCÉ, UN NOUVEAU POSITIONNEMENT ET UN NOUVEL ÉLAN POUR LE FAQDD

C'est le 20 septembre dernier, à Montréal, que l'équipe du FAQDD, en collaboration avec un réseau de près de 20 partenaires lançait le Fonds Écoleader. Ce projet, fruit d'un effort de concertation entre plusieurs acteurs environnementaux et économiques est une nouvelle formule fort prometteuse pour amener les entreprises québécoises à augmenter leur compétitivité, tout en améliorant leur impact environnemental.

En effet, doté d'une enveloppe de 30 M\$ sur 5 ans, le Fonds Écoleader est un projet qui permettra à un grand nombre d'entreprises d'obtenir de l'accompagnement, de l'expertise et du financement pour intégrer des pratiques écoresponsables ou entamer un processus d'acquisition de technologies propres. Pour offrir ce cadre, le FAQDD et ses partenaires ont concerté leurs efforts pour développer une plus grande synergie entre les différentes parties prenantes de l'écosystème, soient les organisations locales de développement économique, les prestataires de services et les différents programmes de financement.

Déjà, après 6 mois d'activité, plus de 100 demandes d'aides financières avaient été reçues et près de 2 500 organisations avaient été rejointes par l'équipe de projet, démontrant ainsi que la formule développée répond à un besoin et une volonté des entreprises d'améliorer leurs pratiques en développement durable.

Grâce à un appui de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), nous avons également eu la chance d'opérer la première année d'un projet-pilote similaire au Fonds Écoleader, mais plutôt destiné à des OBNL. En effet, cette entente permet aux OBNL faisant partie du portefeuille philanthropique de la CDPQ d'obtenir du financement pour l'embauche d'un expert qui les accompagnera dans la mise en place de pratiques écoresponsables. Une deuxième cohorte est sur le point d'être lancée et une formule de partage d'expérience sera développée au cours de la prochaine année.

Fort de ces deux initiatives, le FAQDD solidifie ainsi son rôle dans l'implantation de pratiques écoresponsables auprès des organisations.

UN PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR PRÉPARER L'ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE

Suite à l'annonce du 30 janvier dernier au sujet de l'élargissement de la consigne, le programme visant à aider les détaillants à renouveler leurs équipements de récupération de contenants consignés gagne à être connu des détaillants en alimentation

et dépanneurs québécois. En effet, par l'entremise de ce programme, ces derniers ont la possibilité d'acquérir des équipements qui leur permettent d'augmenter leur capacité de collecte de contenants, tout en maximisant leur espace de stockage. Aussi, l'amélioration de la performance des équipements permet de réduire le temps requis pour la gestion de la consigne.

Au cours de la prochaine année, nous travaillerons de pair avec les partenaires et parties prenantes du programme pour faire évoluer les critères afin de nous assurer que ceux-ci soient alignés aux nouvelles exigences et opportunités qu'amène l'élargissement de la consigne.

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR FRIGO-CLIMAT

Lancé au printemps 2018, ce programme avait comme objectif d'aider les détaillants, les entreprises de livraison et les recycleurs de métaux à recycler les mousses isolantes contenues dans les appareils réfrigérants en fin de vie qu'ils collectent. Ces mousses isolantes contiennent une proportion importante de gaz à effet de serre, soient un peu moins d'une tonne en moyenne par appareil lorsqu'ils ne sont pas traités adéquatement.

Au final, en plus d'avoir accompagné les grands joueurs de l'industrie à modifier leurs pratiques et à se préparer à l'entrée en vigueur d'une « REP » sur les appareils réfrigérants qui permettra de corriger le problème à long terme, le programme a permis de recycler plus de 25 000 appareils, tout en évitant l'émission de plus de 23 000 tonnes de CO₂eq.

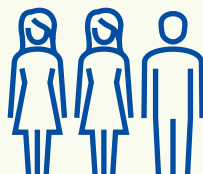
En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour souligner les efforts et le professionnalisme de toute l'équipe qui a su relever le défi d'une année de transition. En effet, avec un portefeuille de programmes et de projets qui évolue rapidement et qui se complexifie, le FAQDD a la chance de pouvoir compter sur une équipe engagée et orientée vers les objectifs. Avec sa formidable capacité d'adaptation, l'équipe devrait être en mesure de composer avec les nouveaux enjeux soulevés par la crise qui nous frappe actuellement et la relance économique imminente.



Nicolas Girard

Nicolas Girard
Directeur général

ÉQUIPE



DU FAQDD

L'équipe du FAQDD est formée de professionnels aguerris dont les expertises complémentaires couvrent la gestion de programmes de financement, l'analyse et l'accompagnement de projets, le développement de partenariats, les communications, la mesure des changements de comportements et la vulgarisation scientifique.

Nicolas Girard

Directeur général

Amélie St-Laurent Samuel

Directrice, Partenariats et développement stratégique

Catherine Bernier

Conseillère – Communication et marketing social

David Carignan

Chargé de projets

Sandrine Côté

Conseillère en communication (congé de maternité)

Véronique Desmarais

Coordonnatrice, Programmes et Changements de comportements

Christine Lepage

Responsable, Comptabilité et administration

Claudine Ségui

Chargée de projets

Laurie Vallières

Chargée de projets

Sarah Vertefeuille

Conseillère en communication

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement Dave Arseneau, chargé de projets, Lina Barbeau, coordonnatrice administrative, Véronique Lalande, conseillère en communication et Guillaume Plamondon, directeur, Partenariats et évaluation d'impacts pour leur précieuse collaboration à la réalisation des mandats du FAQDD.



LE FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISSION

Le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) initie, suscite et soutient des actions visant à accélérer l'adoption de comportements ou de pratiques favorables au développement durable au Québec.

Depuis sa création en 2000, le FAQDD a assuré la gestion de plus de 94,8 millions de dollars confiés par le gouvernement du Québec. Cette somme a permis de soutenir plus de 750 initiatives rayonnant dans 17 régions.

Le FAQDD est un acteur d'innovation sociale au sein d'un réseau de décideurs et de professionnels en développement durable (associations, coopératives, entreprises, ministères, universités et municipalités).

LES VALEURS D'ORGANISATIONS

Solidarité

Guidés par la conviction que nous devons travailler ensemble pour avoir un impact significatif sur la société, nous agissons dans un esprit de collaboration et d'ouverture pour créer des alliances et des convergences. Les relations avec les partenaires et les collaborateurs se font dans un souci de partager les connaissances, les expertises et les réseaux pour accentuer les résultats.

Éthique/Équité

Nous avons la conviction que le respect des individus passe par de hauts standards en matière d'équité et d'éthique. Dans l'ensemble de ses actions, chacun a le souci d'agir avec rigueur et cohérence pour s'assurer que chaque personne, chaque partenaire, chaque collaborateur soit traité de façon éthique, juste et équitable.

Responsabilité

Nous croyons que chaque individu, pour atteindre son plein potentiel, doit développer sa capacité à prendre des responsabilités. Nous croyons également qu'une organisation, comme partie intégrante de la société doit adopter des pratiques responsables. Pour nous, la responsabilité se définit comme l'engagement à obtenir des résultats concrets en lien avec l'objectif final d'avoir un impact significatif sur la société, et d'en mesurer la portée. Être responsable demande un amalgame de courage, de proactivité et de créativité.

Transparence

Nous avons le souci d'établir des relations de confiance basées sur l'honnêteté et l'engagement entre collègues, avec nos collaborateurs et clients, mais aussi avec l'ensemble de la société.

FAITS SAILLANTS 2019-2020



RÉUNIONS & COMITÉS

4 conseils
d'administration

5 sous-comités
stratégiques



PROJETS

41 projets en cours

27 projets terminés

4 programmes actifs

30,2 M\$ en mandats en
cours de réalisation



MÉDIAS SOCIAUX



751
abonnés



2 344
abonnés



1 530
abonnés

A group of people, including children and adults, are snowshoeing on a snowy path through a forest of evergreen trees. The scene is captured in a wide-angle shot, showing the participants from the foreground to the background. The trees are covered in snow, and the ground is a smooth, white expanse. The overall atmosphere is peaceful and active.

LES PROGRAMMES

Projet-pilote du Laboratoire d'hiver de Kénogami | **Projet** : Projet SLOCHE : des centralités quatre saisons pour réduire les GES et s'adapter aux changements climatiques | **Organisme** : Fondation Rues Principales | **Programme** : Action-Climat Québec | **Crédit photo** : Line Bergeron photographe



FONDS ÉCOLEADER

SOUTIEN
AUX ENTREPRISES
EN ESSOR
ÉCORESPONSABLE

Le Fonds Écoleader est une initiative du Gouvernement du Québec, coordonnée par le FAQDD, en collaboration avec le Centre québécois de développement durable (CQDD) et Écotech Québec. Son objectif est de rejoindre 50 000 entreprises québécoises afin de les orienter et de les soutenir dans l'implantation d'un large éventail de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres, qui permettront d'améliorer leur compétitivité, ainsi que leur bilan environnemental.

Le Fonds Écoleader met trois initiatives complémentaires à la disposition des entreprises :

- un réseau de 18 agents pour les guider vers les meilleures ressources disponibles ;
- un programme de financement de 18,5 M\$ pour soutenir la réalisation de leurs projets ;
- des outils (plateforme Web, répertoire de ressources) pour faire cheminer leurs démarches et leurs réflexions.

En tant que coordonnateur national, le FAQDD a notamment la responsabilité de gérer le programme de financement du Fonds Écoleader, ainsi que sa stratégie de communication nationale.

LES RÉSULTATS

- **109 projets d'entreprises et de cohortes d'entreprises** ont été déposés dans le cadre du programme de financement (valeur de 1,5 M\$).
- Parmi les projets reçus, **284 entreprises sont concernées**. Il s'agit d'entreprises ayant déposé un projet individuel, d'entreprises membres d'une cohorte ou de franchises d'un siège social ayant déposé un projet individuel.
- **236 organisations sont inscrites dans le répertoire d'experts** du Fonds Écoleader. Le répertoire permet aux experts de faire connaître les services offerts aux entreprises, la clientèle visée et les régions desservies.
- **410 abonnés Facebook, 474 abonnés LinkedIn et 977 abonnés à l'infolettre** du Fonds Écoleader.



Agents du Fonds Écoleader au Salon TEQ 2019
11 mars 2020

LANCEMENT DU FONDS ÉCOLEADER

Le Fonds Écoleader a officiellement lancé ses activités à Montréal en septembre 2019 et des lancements régionaux ont été effectués dans 15 des 17 régions, plus aux Îles-de-la-Madeleine. Le lancement national a aussi permis de rendre public le programme de financement du Fonds Écoleader et, en un peu plus de 6 mois, 109 projets d'entreprises et de cohortes d'entreprises ont été déposés, permettant de toucher pas moins de 284 entreprises.

Dans toutes les régions du Québec, des activités de mobilisation (webinaires, ateliers, conférences, formations, etc.) ont été organisées par les agents, souvent en collaboration avec les organisations de développement économique du territoire, afin de faire connaître aux entreprises les bénéfices de l'adoption des pratiques écoresponsables et des technologies propres, ainsi que de leur fournir les outils nécessaires afin qu'elles soient en mesure de passer à l'action.

En mars 2020, plus de 2 500 entreprises avaient été rejointes par le Fonds Écoleader ce qui s'annonce prometteur pour la suite. Toutes les structures ont été mises en place pour poursuivre son rayonnement dans l'année à venir.



Lancement national à Montréal
8 septembre 2019



(De gauche à droite) **Lancement Bas-St-Laurent** – 11 novembre 2019 | **Lancement Capitale-Nationale** – 3 octobre 2019 | **Lancement Gaspésie** – 12 novembre 2019 | **Lancement Nord-du-Québec** – 19 novembre 2019 | **Lancement Abitibi** – 5 février 2020 | **Lancement Estrie** – 29 janvier 2020

ACTION-CLIMAT



QUÉBEC

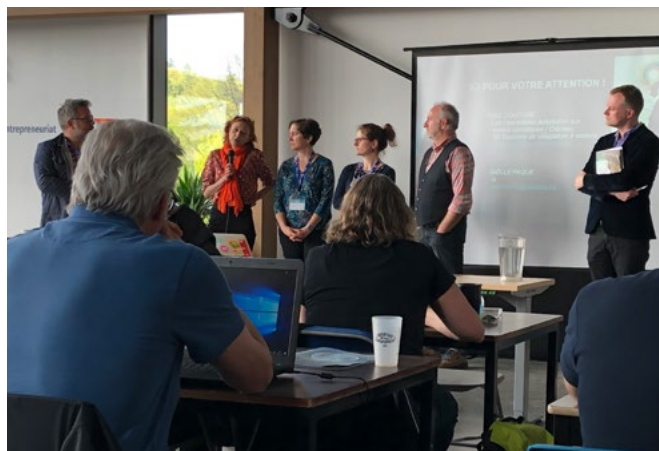
Programme de soutien à la mobilisation et à l'action citoyenne en changements climatiques

Le 30 mars 2016, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) confiait au FAQDD la gestion du volet local et régional du programme Action-Climat Québec. Financé par le Fonds Vert, le programme découle de la priorité 8 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques qui vise à mobiliser le Québec en soutenant les initiatives de la société civile et des communautés.

Ce programme, qui a pris fin le 31 mars 2020, avait pour objectif d'engager les citoyens, entreprises, institutions et municipalités du Québec dans l'action et à encourager des changements de comportements et de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques.

LES RÉSULTATS

- **3 appels à projets** et le traitement de **207 propositions** par le FAQDD
- **26 projets financés** dans **15 régions** du Québec
- Implication de **1 814 organisations** dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques
- Un effet levier d'environ **2,6 M\$** de contributions provenant des organisations et de leurs partenaires.
- Plus de **200 000 personnes** ont été rejointes par les projets ACQ, dépassant **42 fois** les cibles initiales.



Living Lab en adaptation aux changements climatiques et en diminution des GES pour les PME touristiques des Laurentides
Tourisme Laurentides



Programme de récupération
**OPTIMALE DES
RÉFRIGÉRATEURS
ET CONGÉLATEURS**



1 frigo

Dont les gaz réfrigérants et la mousse isolante ne sont pas recyclés adéquatement génère autant de pollution qu'une voiture qui parcourt 17 000 km en un an.

En mars 2018, le gouvernement du Québec s'est associé au FAQDD afin de mettre en place le programme FrigoClimat, pour la récupération et la valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques.

Ce programme visait à traiter, de manière optimale, les gaz réfrigérants et les mousses isolantes que contiennent ces appareils. Si ces substances ne sont pas traitées adéquatement, elles peuvent appauvrir la couche d'ozone et émettre de puissants gaz à effet de serre (GES).

Le FAQDD a collaboré avec PureSphera, seule entreprise au Canada qui dispose de la technologie nécessaire pour extraire et détruire de manière sécuritaire et efficace les halocarbures contenus dans la mousse isolante.

L'enveloppe financière de FrigoClimat était de 1,2 millions \$. Le programme a pris fin le 31 août 2019, à l'épuisement de la subvention.

LES RÉSULTATS

- **25 420 réfrigérateurs** et congélateurs traités, évitant l'émission d'environ **23 189 tonnes d'équivalent CO₂**.
- Traitement de 95 % des halocarbures contenus dans les réfrigérateurs et congélateurs.
- Maintien d'un leadership québécois sur la technologie de traitements des appareils réfrigérants.
- Une **vingtaine d'ententes et collaborations** établies avec des partenaires de la chaîne logistique (détaillants, transporteurs, recycleurs de métaux, etc.), permettant de traiter un plus grand nombre d'appareils et de changer les pratiques de l'industrie.
- **22 bannières de détaillants** et **23 recycleurs de métaux** ont été approchés, **4 entreprises de livraison** ont reçu des présentations sur le programme et **4 associations sectorielles et organismes stratégiques** ont été contactés



Usine de traitement de PureSphera
Bécancour



Programme DE MODERNISATION DES APPAREILS DE RÉCUPÉRATION des contenants consignés

Le 14 mars 2018, la ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) a octroyé au FAQDD une subvention de 15 000 000 \$ pour mettre en œuvre un Programme d'aide financière pour moderniser les équipements de récupération des contenants consignés chez les détaillants du Québec. Ce programme se décline sur 3 ans.

La modernisation du parc d'équipements va permettre aux détaillants d'améliorer l'entretien des appareils. Elle permettra aussi d'améliorer l'expérience des citoyens, qui auront accès à des technologies plus fiables et plus rapides. C'est donc tout le système de consigne qui sera plus efficace. De juin 2019 à mars 2020, 72 % de l'enveloppe de la deuxième année a été engagée.

LES RÉSULTATS

- Le Programme a permis à **630 détaillants** de remplacer leurs appareils de plus de 10 ans ou d'acquérir un ou plusieurs appareils supplémentaires.
- 98,1 % des machines remplacées ou ajoutées permettent la récupération du plastique et des canettes, ce qui améliore l'**efficacité de la récupération** et **optimise l'espace en magasin**.
- 40 % des demandes ont été présentées par des détaillants indépendants et 60 % des demandes ont été présentées par des chaînes.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À L'ADOPTION DE PRATIQUES DURABLES

Une entente de partenariat entre la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et le FAQDD a permis la mise en œuvre du **Service d'accompagnement à l'adoption de pratiques durables** en décembre 2018. Dans le cadre de ce projet, le FAQDD aide des organisations du portefeuille philanthropique de la CDPQ à adopter des pratiques écoresponsables.

À l'été 2019, le FAQDD a réalisé, dans le cadre d'une première cohorte, le maillage de cinq organismes auprès d'experts pouvant les aider dans la mise en place de pratiques écoresponsables. Les projets abordent les enjeux propres à chaque organisation et ont une durée variable, entre 6 et 12 mois. Grâce à sa grande connaissance des organisations offrant des services en développement durable, ainsi que des défis rencontrés par les organismes dans leur passage à l'action, le FAQDD joue un rôle de facilitateur et s'assure de la qualité et du bon déroulement des projets, pour maximiser les bénéfices à long terme.

ORGANISME-BÉNÉFICIAIRE	ORGANISME-EXPERT	THÉMATIQUE PRIVILÉGIÉE
Centraide Grand-Montréal	ECPAR	Approvisionnement responsable
Fillactive	CRE Laurentides	Démarche structurée de développement durable
Institut de cardiologie de Montréal	Santé Synergie Environnement	Gestion des matières résiduelles
Musée des Beaux-arts de Montréal	Centre québécois du développement durable	Démarche structurée de développement durable
Rues des femmes	Écobâtiment	Efficacité énergétique

En parallèle, le FAQDD a assuré la création d'une seconde cohorte composée de neuf organismes qui bénéficieront à leur tour d'un accompagnement en développement durable, dès l'été 2020. Le processus de maillage est présentement en cours.

ÉTATS FINANCIERS



FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	19
ÉTATS DES RÉSULTATS	22
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	23
BILANS	24
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE	26
NOTES COMPLÉMENTAIRES	27
ANNEXE	37

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Fonds d'action québécois pour le développement durable,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé la variation de la juste valeur du placement dans la société en commandite pour la période du 1er janvier au 31 mars 2020, car elle ne disposait pas des informations nécessaires, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'information sur la variation de la juste valeur n'étant pas disponible, nous n'avons pas pu déterminer si la valeur du placement aurait dû faire l'objet d'un ajustement.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 14 juin 2019.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 9 juillet 2020

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

PRODUITS

Amortissement des apports reportés (note 8)

Magnitude 10	- \$	85 264 \$
Action-Climat Québec	660 853	408 092
Gobeuses	5 496 664	652 367
PureSphera	424 841	788 215
Chantier	3 141 570	563 352
CDPQ	54 429	4 603
Desjardins	5 850	-
Revenus de placement	6 737	12 092

9 790 944 2 513 985

CHARGES

Aide financière (note 8)

Magnitude 10	-	69 885
Actions-Climat Québec	515 872	354 310
Gobeuses	5 362 500	502 500
PureSphera	387 509	660 674
Chantier	2 502 007	270 000
CDPQ	34 936	-
Frais d'administration (annexe)	865 701	630 097

9 668 525 2 487 466

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES
AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

122 419 26 519

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres produits

Variation de la juste valeur du placement (note 4)

463 449
522 860 (791 339)

523 323 (790 890)

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS
SUR LES CHARGES

645 742 \$ (764 371) \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

	Investi en immobili- sations	Affecta- tions internes	Non Affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	37 486	\$ 3 577 344	\$ 617 177	\$ 4 232 007	\$ 4 996 378
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 449)	522 860	133 331	645 742	(764 371)
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	7 869	-	(7 869)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	34 906	\$ 4 100 204	\$ 742 639	\$ 4 877 749	\$ 4 232 007

Fonds d'action québécois pour le développement durable

BILAN

Au 31 mars

2020

2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	13 617 \$	108 287 \$
Dépôts à terme	19 047 539	31 196 605
Créances (note 3)	510 635	448 894
Frais payés d'avance	6 165	878
	19 577 956	31 754 664
DÉPÔTS À TERME, échéant de 2021 à 2029	21 639 030	14 568 935
PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR (note 4)	4 096 698	3 573 838
PLACEMENT EN FIDÉICOMMIS (note 4)	3 506	3 506
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	12 161	7 664
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	22 745	29 822
	45 352 096 \$	49 938 429 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

BILAN (suite)
Au 31 mars

2020

2019

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	3 702 281 \$	89 252 \$
Apports reportés (note 8)		
Action-Climat Québec	25 240	682 868
Gobeuses	9 329 188	14 576 160
PureSphera	-	421 625
Chantier	27 346 146	29 891 015
CDPQ	71 492	45 502
	40 474 347	45 706 422

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	34 906	37 486
Affectations d'origine interne	4 100 204	3 577 344
Non affecté	742 639	617 177
	4 877 749	4 232 007
	45 352 096 \$	49 938 429 \$

ENGAGEMENT (note 11)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	645 742 \$	(764 371) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés		
Magnitude 10	-	(85 264)
Action-Climat Québec	(660 853)	(408 092)
Gobeuses	(5 496 664)	(652 367)
PureSphera	(424 841)	(788 215)
Chantier	(3 141 570)	(563 352)
CDPQ	(54 429)	(4 603)
Desjardins	(5 850)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	3 372	2 085
Amortissement des actifs incorporels	7 077	5 207
Variation de la juste valeur du placement	(522 860)	791 339
	(9 650 876)	(2 467 633)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	3 546 001	(405 846)
	(6 104 875)	(2 873 479)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des dépôts à terme	5 078 971	(44 038 995)
Apport de capital dans les placements	-	(8 559)
Retraits de capital en fidéicommiss	-	8 559
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 869)	(6 067)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(31 591)
	5 071 102	(44 076 653)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Encaissement de subventions	85 850	30 140 000
Encaissement des intérêts		
Action-Climat Québec	3 225	7 143
Gobeuses	249 692	228 527
PureSphera	3 216	9 840
Chantier	596 701	454 367
CDPQ	419	105
	939 103	30 839 982

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(94 670)	(16 110 150)
ENCAISSE, début de l'exercice	108 287	16 218 437
ENCAISSE, fin de l'exercice	13 617 \$	108 287 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 24 mars 2000, initie, suscite et soutient les actions visant à accélérer l'adoption de comportements ou de pratiques favorables au développement durable au Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. L'estimation comptable qui a l'impact le plus significatif sur les états financiers est la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Ventilation des charges

Les frais généraux imputés correspondent à 15 % du budget global pour le programme Action-Climat Québec.

Les frais généraux imputés pour les programmes Gobeuses, PureSphera, Chantier, CDPQ et Desjardins sont déterminés en fonction du temps nécessaire à l'administration des projets respectifs. Les enveloppes de frais d'administration sont suivies par programme pour s'assurer du respect des maximums permis selon les ententes du gouvernement.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception du placement dans la société en commandite, lequel est évalué à la juste valeur à la date de clôture.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	3 ans
Site internet	3 ans

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à ses employés des régimes de retraite à cotisations définies.

Le coût des régimes de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

3. CRÉANCES

	2020	2019
Comptes clients	894 \$	-
Intérêts courus	494 011	419 628
Subventions à recevoir	5 133	13 912
Taxes à la consommation	10 597	15 354
	510 635 \$	448 894 \$

4. PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR

	2020	2019
Fonds Cycle Capital I, S.E.C. 7 322 603 parts (participation de 9,11 %)		
Solde, début de l'exercice	3 573 838 \$	4 356 618 \$
Variation de la juste valeur	522 860	(791 339)
Apport de capital	-	8 559
Solde, fin de l'exercice ¹	4 096 698 \$	3 573 838 \$
Fonds engagés pour Fonds Cycle Capital 1, S.E.C. non déboursés ²	3 506 \$	3 506 \$

¹ En raison de la situation reliée à la COVID-19, l'Organisme n'a pas été en mesure d'obtenir l'information sur la juste valeur du placement en date du 31 mars 2020. Par conséquent, le montant comptabilisé représente la juste valeur en date du 31 décembre 2019. La variation de la juste valeur entre le 1er janvier 2020 et le 31 mars 2020 ne peut être estimée.

² Les fonds engagés pour Fonds Cycle Capital I, S.E.C., mais non déboursés, sont détenus en fidéicommis au 31 mars 2020.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	2 687 \$	2 687 \$	- \$
Équipement de bureau	22 677	22 082	940
Matériel informatique	49 494	37 928	6 724
	74 858 \$	62 697 \$	12 161 \$

6. ACTIFS INCORPORELS

	2020		2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Logiciel	319 \$	319 \$	- \$
Site internet - Plateforme - Chantier	31 591	8 846	29 822
	31 910 \$	9 165 \$	22 745 \$

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Comptes fournisseurs	271 167 \$	62 712 \$
Salaires, retenues à la source et contributions	44 183	26 540
Aide financière des programmes	3 386 931	-
	3 702 281 \$	89 252 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les montants non utilisés de la subvention reçue du gouvernement du Québec qui, en vertu de la convention de subvention, sont destinés à l'aide financière et aux charges de fonctionnement courantes de l'Organisme pour les programmes Action-Climat Québec, Gobeuses, PureSphera et Chantier, ainsi qu'une subvention provenant de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

Magnitude 10

	2020	2019
Solde , début de l'exercice	- \$	85 264 \$
Encaissement d'une subvention	-	90 000
Subvention à recevoir	-	(90 000)
Aide financière	-	(69 885)
Frais généraux et administratifs	-	(15 379)
Solde , fin de l'exercice	- \$	- \$

Action-Climat Québec

	2020	2019
Solde , début de l'exercice	682 868 \$	1 083 817 \$
Aide financière	(515 872)	(354 310)
Frais généraux et administratifs	(144 981)	(53 782)
Revenus de placement	3 225	7 143
Solde , fin de l'exercice	25 240 \$	682 868 \$

Gobeuses

	2020	2019
Solde , début de l'exercice	14 576 160 \$	15 000 000 \$
Aide financière	(5 362 500)	(502 500)
Frais généraux et administratifs	(134 164)	(149 867)
Revenus de placement	249 692	228 527
Solde , fin de l'exercice	9 329 188 \$	14 576 160 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

8. APPORTS REPORTÉS (suite)

PureSphera

	2020	2019
Solde , début de l'exercice	421 625 \$	1 200 000 \$
Aide financière	(387 509)	(660 674)
Frais généraux et administratifs	(37 332)	(127 541)
Revenus de placement	3 216	9 840
Solde , fin de l'exercice	- \$	421 625 \$

Chantier

	2020	2019
Solde , début de l'exercice	29 891 015 \$	30 000 000 \$
Subvention à recevoir	-	(30 000 000)
Encaissement d'une subvention	-	30 000 000
Aide financière	(2 502 007)	(270 000)
Frais généraux et administratifs	(639 563)	(293 352)
Revenus de placement	596 701	454 367
Solde , fin de l'exercice	27 346 146 \$	29 891 015 \$

CDPQ

	2020	2019
Solde , début de l'exercice	45 502 \$	-
Encaissement d'une subvention	20 000	50 000
Encaissement d'une subvention pour l'exercice 2020-2021	60 000	-
Aide financière	(34 936)	-
Frais généraux et administratifs	(19 493)	(4 603)
Revenus de placement	419	105
Solde , de fin d'exercice	71 492 \$	45 502 \$

9. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	2020	2019
Investissement dans Fonds Cycle Capital 1, S.E.C.	4 100 204 \$	3 577 344 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

10. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'Organisme gère son capital de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et pour permettre de réaliser sa mission.

Action-Climat Québec

Le 30 mars 2016, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 3 000 000 \$ pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017. Cette subvention devra servir à la mise en oeuvre d'un programme visant la sensibilisation de la population québécoise à la problématique des changements climatiques.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 juillet 2020. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention.

Gobeuses

En mars 2018, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 15 000 000 \$ destinée à soutenir financièrement des entreprises dans le but de moderniser les équipements de récupération des contenants consignés désuets. Tous les montants de l'aide financière qui ne seront pas utilisés devront être remboursés sans délai au gouvernement.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, au plus tard le 31 mars 2021. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention.

PureSphera

En mars 2018, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 1 200 000 \$ destinée à élaborer et mettre en oeuvre un programme de récupération des systèmes de réfrigération. Tous les montants de l'aide financière qui ne seront pas utilisés devront être remboursés sans délai au gouvernement.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'est engagé à réaliser le projet au plus tard le 31 mars 2020. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

10. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Chantier

En mars 2018, le gouvernement du Québec a accordé à l'Organisme, à titre de partenaire financier, une subvention de 30 000 000 \$ destinée à soutenir financièrement des entreprises qui mettront en oeuvre des pratiques d'affaires écoresponsables et technologiques. Tous les montants de l'aide financière qui ne seront pas utilisés devront être remboursés sans délai au gouvernement.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, à compter du 1er avril 2018 et au plus tard le 31 mars 2023. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention.

CDPQ

En décembre 2018, la Caisse de dépôt de placement du Québec (CDPQ) a accordé à l'Organisme, à titre d'allié stratégique, une subvention totale de 230 000 \$ sur trois ans visant à propulser l'adoption de pratiques durables auprès des organismes bénéficiaires de la CDPQ.

En vertu de cette convention, l'Organisme s'engage à réaliser le projet, comme prévu dans ladite convention, à compter du 15 décembre 2018 et au plus tard le 15 décembre 2021. La CDPQ se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'Organisme lui remette tout montant de la subvention versée qui n'aurait pas été utilisé par ce dernier au terme de la présente convention ou qui aurait été utilisé par l'Organisme à des fins autres que celles prévues dans la convention. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, l'Organisme a encaissé un montant de 80 000 \$ comme prévu dans le calendrier des paiements.

11. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en juin 2025 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 289 354 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021 -	52 954 \$
2022 -	54 576 \$
2023 -	55 223 \$
2024 -	55 870 \$
2025 -	56 550 \$

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Organisme offre à ses employés un régime de retraite simplifié qui est un régime complémentaire de retraite à cotisations définies offert et administré par un établissement financier, et auquel adhèrent plusieurs employeurs. Il offre également un régime enregistré de retraite collectif. La charge de retraite de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 est de 18 505 \$ (2019 - 22 203 \$). Aucun passif futur n'existe pour ce genre de régime.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit représentent l'encaisse, les créances et les dépôts à terme, étant donné que le manquement d'une partie à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme et aux intérêts courus à recevoir est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de non-recouvrement des autres créances est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement d'organismes gouvernementaux.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements de portefeuille détenus par l'Organisme est faible, ces actifs étant investis dans la trésorerie et le marché monétaire. Quant aux placements dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C., l'objectif de cette société en commandite est d'investir dans des sociétés spécialisées dans les technologies d'énergie propre et des projets d'énergie renouvelable qui contribuent au développement durable, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La société a une durée de vie prévue de dix ans avec possibilité de prolongation de deux périodes consécutives de douze mois chacune. La politique de placement de cette société est d'évaluer les instruments financiers dans lesquels elle investit de manière à réduire ce risque tout en respectant les limites établies par sa politique d'investissement. La juste valeur du placement dans Fonds Cycle Capital I, S.E.C. correspond au risque maximal auquel l'Organisme est exposé.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

14. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés ce qui donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude sur la valeur du placement dans Fonds Cycle Capital I S.E.C.

Fonds d'action québécois pour le développement durable

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	550 857 \$	424 730 \$
Assurances	5 324	5 172
Communications	174 526	84 438
Entretien et réparations	4 473	12 420
Fournitures de bureau et papeterie	9 389	6 634
Frais bancaires	389	406
Frais de déplacement et de représentation	13 969	13 540
Loyer	54 976	42 558
Services professionnels	33 245	27 072
Téléphone	8 104	5 835
Amortissement des immobilisations corporelles	3 372	2 085
Amortissement des actifs incorporels	7 077	5 207

865 701 \$ 630 097 \$

Frais généraux et administratifs - Fonctionnement	(115 682) \$	(14 427) \$
Frais généraux et administratifs imputés		
Magnitude 10	-	15 379
Action-Climat Québec	144 981	53 782
Gobeuses	134 164	149 867
PureSphera	37 332	127 541
Chantier	639 563	293 352
CDPQ	19 493	4 603
Desjardins	5 850	-

865 701 \$ 630 097 \$

FAQDD.QC.CA

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

125, boul. Charest Est, bureau 305 | Québec (Québec) G1K 3G5

infos@faqdd.qc.ca | Tél. : 418 692-5888 | Téléc. : 418 692-1148